

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL952

présenté par
M. Terlier, rapporteur, M. Balanant, rapporteur et M. Pradal, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À l'alinéa 12, avant le mot :

« pour »,

insérer la mention :

« I. – ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 13, insérer la mention :

« II. – ».

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 17, insérer la mention :

« III. – ».

IV. – En conséquence, au début de l'alinéa 21, insérer la référence :

« IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.